

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

**Arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique spécial
des services à l'étranger de la direction générale du Trésor**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques paritaires dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 portant création et organisation générale des comités techniques des ministères économiques et financiers;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor,

Arrêtent

Article 1^{er}

Le comité technique spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor comprend:

a) En qualité de représentants de l'administration

Titulaires

La directrice générale du Trésor, présidente.

La secrétaire générale, déléguée aux ressources humaines.

b) En qualité de représentants du personnel

Au titre du syndicat des personnels du réseau international des ministères économiques et financiers (SPRIM-FO) (Confédération générale du travail Force ouvrière)

Titulaires

M. SECULA (Franc).

M. DUEDAL (Eric).

M. FLAMAND (François-Xavier).

Mme NISSEN-SAGEOT (Michèle).

Mme POULIQUEN (Patricia).

Suppléants

M. ERBS (Patrick).

Mme GONZALEZ (Florence).

Mme BIRO (Annie).

M. LEMAITRE JOHANNESSON (Frédéric).

M. ESTRADE (Laurent).

Article 2

L'arrêté du 12 janvier 2015 modifié portant composition du comité technique spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor est abrogé.

Article 3

La directrice générale du Trésor est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 décembre 2018.

Pour les ministres et par délégation :
La secrétaire générale,
ISABELLE BRAUN-LEMAIRE